
*Direction du personnel et des services***Arrêté du 9 septembre 1999 fixant la date des élections des représentants du personnel au comité d'évaluation institué par l'article 11 du décret n° 94-943 du 28 octobre 1994**NOR : *EQU9910192A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu le décret n° 94-943 du 28 octobre 1994 relatif aux statuts particuliers du corps des chargés de recherche et du corps des directeurs de recherche du laboratoire central des ponts et chaussées du ministère chargé de l'équipement et des laboratoires de recherche de l'école nationale des ponts et chaussées et de l'école nationale des travaux publics de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel au comité d'évaluation institué par l'article 11 du décret du 28 octobre 1994 susvisé est fixée au 18 novembre 1999. Les listes de candidats devront être déposées au plus tard le 5 octobre 1999, à 16 heures, auprès de la direction du personnel et des services, bureau GB 5, pièce 5-31.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le directeur-adjoint du personnel
et des services,*
A. Lecomte